

220C0694
FR0010918292-FS0183

21 février 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 février 2020, la société Kinney Asset Management, LLC¹ (980 N Michigan Ave., Suite 1200, Chicago, IL 60611, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 février 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits clients, 19 382 789 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Peter Kinney. La société Kinney Asset Management, LLC déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 414 461 178 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 I du règlement général.